



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide de la relation École-Entreprise en Île-de-France

**ÉQUIPES
ÉDUCATIVES**

■ ■ ■ Introduction	3
■ ■ ■ La relation École-Entreprise, dans le cadre du parcours Avenir et des heures dédiées à l'orientation	6
■ ■ ■ Un guide à destination des équipes éducatives	8
■ ■ ■ Les actions clés pour renforcer la relation École Entreprise :	9
1. Les actions à destination des élèves	9
1. Organiser une visite d'entreprise avec vos élèves	9
2. Inviter des professionnels à témoigner	11
3. Faire participer vos élèves à un forum des métiers et/ou de l'orientation	13
4. Développer un projet individuel ou collectif avec vos élèves	15
5. Le stage de 3 ^e	17
6. Comment faciliter la recherche de stage pour vos élèves	19
7. La formation par alternance	21
8. Permettre à des élèves d'être accompagnés par des professionnels	23
2. Les actions à destination des personnels éducatifs	25
9. Visiter une entreprise	25
10. Faire un stage d'immersion en entreprise	26
3. Les réseaux d'acteurs locaux	27
11. Les Campus des Métiers et Qualifications (CMQ)	27
12. Les Comités Locaux Ecole Entreprise (CLEE)	29
■ ■ ■ Les temps forts de la relation École-Entreprise	32
■ ■ ■ Vos contacts en Île-de-France	34

La région académique Île-de-France comprend les académies de Paris, Versailles et Créteil. Ce rapprochement des trois académies découle de l'application du cadre régional fixé par la loi du 16 janvier 2015, avec la création de 17 régions. La région académique Île-de-France a fait du rapprochement entre éducation et économie l'une de ses priorités. En effet dans la perspective du plan « France 2030 », les finalités de la relation École-Entreprise - l'orientation, la formation et l'insertion professionnelles - sont au cœur des préoccupations des trois académies. L'objectif est ainsi de préparer les jeunes franciliens aux évolutions économiques, sociologiques et écologiques à venir. Dans cette perspective les partenariats avec les acteurs économiques, la Région Île-de-France, l'Onisep et la DRIEETS sont déterminants.

Les trois finalités de la relation École-Entreprise

► L'orientation

La réforme du lycée, la transformation de la voie professionnelle et la loi « Avenir professionnel » ont inscrit un temps dédié à l'orientation dans la grille horaire des élèves, au collège et au lycée (toutes voies confondues). En 2022-2023, l'expérimentation dans le cadre de l'un des trois axes du parcours Avenir d'une demi-journée de découverte des métiers, dans environ 10% de classes de 5^e, conforte ces mesures, en projetant une généralisation de ce temps dans tous les collèges à la rentrée 2023. Dans les lycées, comme dans les collèges, les acteurs économiques ont ainsi l'occasion d'informer les jeunes et les équipes éducatives sur leurs métiers et leurs organisations, qu'il s'agisse d'entreprises, d'organisations publiques, d'associations ou de fondations de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Ces acteurs du monde économique peuvent ainsi déconstruire certains préjugés, échanger autour des compétences actuelles, futures et encourager l'ambition des jeunes. Ils contribuent ainsi aux côtés des équipes éducatives, à donner des clés de compréhension du monde dans lequel les élèves et les étudiants vont travailler, s'épanouir, s'investir, monter des projets, entreprendre collectivement et individuellement.

► La formation

La formation, en particulier la formation initiale dans la voie professionnelle, en voie scolaire ou en apprentissage, a besoin d'une relation Éducation-Économie solide, car la formation des jeunes se fait en alternant cours et périodes de formation en entreprise. Dans ce cadre, le tuteur en entreprise, ou le maître d'apprentissage, joue un rôle clé avec l'enseignant référent, pour identifier les activités de l'élève ou de l'apprenti. Il participe à l'acquisition de compétences métiers et comportementales, ainsi qu'à l'évaluation des jeunes. La formation continue des adultes, à travers l'action des Greta,* et son réseau d'entreprises partenaires, permet de répondre aux besoins des entreprises en assurant une formation tout au long de la vie aux compétences métiers d'aujourd'hui et de demain. La relation Éducation-Economie est au cœur des formations proposées par le réseau des Greta et doit faciliter les synergies entre la formation initiale et la formation continue.

► L'insertion professionnelle

L'insertion professionnelle des jeunes est facilitée par ces relations construites durablement entre professionnels de l'éducation et du monde économique, car elles permettent à chacun de faire la transition entre sa scolarité et sa vie professionnelle, pour se projeter dans l'avenir et réussir son entrée dans la vie active.

La relation École-Entreprise étant au service de l'orientation, de la formation et de l'insertion professionnelles, ce sont deux délégations de région académique, la DRAFPIC et la DRAIO qui ont besoin de ce rapprochement entre acteurs éducatifs et acteurs économiques pour répondre aux besoins des élèves, des familles et des équipes pédagogiques.

L'action des délégations de région académique avec leurs partenaires

► Les délégations concernées par le rapprochement Éducation-Économie

La délégation régionale académique de la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC) et la délégation régionale académique de l'information et de l'orientation (DRAIO) agissent aux côtés des acteurs économiques, de la Région Île-de-France, de l'Onisep Île-de-France, et de la DRIEETS, principaux partenaires de la relation École-Entreprise.

La délégation de région académique à l'information et l'orientation (DRAIO) regroupe les services académiques d'information et d'orientation des 3 académies. Elle a pour fonction de coordonner et d'harmoniser, d'impulser et d'accompagner les politiques éducatives d'orientation, d'affectation, de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire.

La délégation de région académique à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC) met en œuvre et coordonne l'ensemble des missions relatives à la formation professionnelle, en intervenant dans la formation initiale sous statut scolaire, la formation initiale par la voie de l'apprentissage, et la formation professionnelle continue des adultes en s'appuyant sur le réseau des Greta. Cette délégation, coordonne la relation École-Entreprise, avec des équipes dédiées au sein de chaque académie. Lorsqu'une entreprise ou toute autre organisation (organisation publique, association, fondation) souhaite mobiliser des acteurs éducatifs pour mener des actions, elle peut s'adresser à la DRAFPIC à travers trois « portes d'entrée » :

- les missions académiques éducation économie, pour planifier et coordonner des actions en académie et/ou en région académique (*contacts page 34*)
- les Campus des métiers et des qualifications (CMQ) pour trouver des réponses au sein des filières (*carte page 27*)
- les Comités locaux École-Entreprise (CLEE) pour agir sur un bassin d'éducation ou un bassin d'emploi (*carte page 29*)

Dans les missions académiques éducation économie, les chargés de mission École-Entreprise peuvent être contactés via des guichets académiques (*adresses mails page 34*)

► Les partenaires de la région académique Île-de-France sur le champ de la relation École-Entreprise

La Région Île-de-France

Depuis la loi du 5 septembre 2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la Région Île-de-France a la responsabilité de l'information sur les formations et les métiers auprès des élèves, des étudiants et des apprentis. Dans ce cadre, la Région Île-de-France :

- a créé Oriane, l'agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation, le 1^{er} janvier 2023, pour garantir à tous les franciliens un meilleur accès à l'orientation et à l'insertion professionnelle. L'Agence de la promesse républicaine et de l'orientation devient l'interface privilégiée entre l'offre de formation, les acteurs économiques et le public en quête de réponses et de redirection. Oriane porte l'ambition d'être le guichet unique d'information à l'orientation tout au long de la vie en répondant à toutes les interrogations des Franciliens concernant l'orientation, avec notamment le numéro vert gratuit « Orientation pour tous » (*site et numéro en page 34*)
- organise à travers l'espace pro du portail Oriane.info, la mise en relation des collègues et des lycées avec des partenaires labellisés qui proposent des offres d'intervention sur les formations et les métiers en établissement ou à distance, afin d'animer les heures dédiées à l'orientation dès la quatrième
- développe des partenariats via le dispositif « Ouvrir les lycées sur le monde de l'entreprise » afin de permettre aux lycéens franciliens d'acquérir les codes du monde de l'entreprise, la connaissance et la compréhension de son fonctionnement

(intervention de professionnels au sein des établissements, visites d'entreprise, sensibilisation à l'entrepreneuriat,...).

- soutient les Campus des métiers et des qualifications (CMQ) et les Comités locaux École-Entreprise (CLEE)
- propose à chaque lycée, à travers le budget d'autonomie éducative francilien (BAEF), de pouvoir conduire des actions éducatives correspondant à ses spécificités et à ses besoins. Les projets ne font pas l'objet d'une validation préalable mais doivent s'inscrire dans les priorités définies par la Région parmi lesquelles : le lien avec les entreprises, l'information à l'orientation, la lutte contre le décrochage scolaire...
Information : <https://lycees.iledefrance.fr/budget-dautonomie>

L'Onisep Île-de-France est l'une des 17 directions territoriales de l'Onisep, opérateur public qui a pour mission de délivrer des informations sur les activités professionnelles, les formations et d'accompagner les familles et les équipes éducatives via des outils et des dispositifs permettant d'acquérir la compétence à s'orienter tout au long de la vie. Relais de l'Onisep et de ses productions en région, la direction territoriale Île-de-France exerce deux activités principales : la collecte de l'offre de formation des établissements scolaires et l'accompagnement pédagogique à l'orientation. En cohérence avec la politique régionale sur l'information à l'orientation, et en lien avec les services académiques d'information et d'orientation de Créteil, Paris et Versailles, elle collabore avec les acteurs de sa région pour renforcer l'aide à l'orientation. (*Site et adresses mails en page 34*)

La Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) est un acteur incontournable pour le développement de l'apprentissage ; l'objectif étant d'atteindre un million d'apprentis en France en 2027. La DRIEETS Île-de-France anime le réseau francilien des acteurs de l'apprentissage qui compte parmi ses membres : la région académique, la région Île-de-France, les OPCO**, la DRIAFF***, le Service Public de l'Emploi****. Constitué en juillet 2021, ce réseau a comme finalités de favoriser l'interconnaissance, mutualiser les savoirs, coordonner les actions, et capitaliser les connaissances partagées dans le but d'améliorer la coordination des efforts de chacun dans la durée.

* Un Greta est un groupement d'établissements publics locaux d'enseignement qui mutualisent leurs compétences et leurs moyens pour proposer des formations continues pour adultes

**Les OPCO, opérateurs de compétences ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation

*** La DRIAFF est la direction régionale et interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAF) est un service déconcentré du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, spécifique à la région Île-de-France.

**** Le service public dans les territoires comprend les représentants de l'État et les principaux opérateurs chargés de la mise en œuvre des politiques de l'emploi au niveau territorial : Pôle emploi, missions locales et organismes de placement spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

► **Plus d'informations sur le site de la région académique** : <https://www.ac-paris.fr/RAIDF>

LA RELATION ÉCOLE-ENTREPRISE, DANS LE CADRE DU PARCOURS Avenir ET DES HEURES DEDIEES À L'ORIENTATION

Pour se préparer à un monde professionnel en constante évolution et afin de devenir des citoyens pleinement engagés dans la société de demain, les élèves ont besoin d'acquérir les repères essentiels qui leur permettront de se familiariser progressivement avec l'environnement socio-économique qui les entoure. Plusieurs dispositifs permettent l'acquisition de ces repères

→ Le parcours Avenir :

<http://eduscol.education.fr/cid46878/le-parcours-avenir.html>

Conçu comme une ouverture culturelle, ce parcours s'adresse à tous les élèves de la classe de sixième de collège à la classe de terminale du lycée général, technologique et professionnel, quel que soit leur projet d'orientation. Il vise l'acquisition de compétences et de connaissances nécessaires pour se projeter dans l'avenir et faire des choix raisonnés et éclairés. Il doit ainsi permettre à chaque élève :

- De découvrir le monde économique et professionnel ;
- De développer son sens de l'engagement et de l'initiative ;
- D'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Concrètement, le parcours Avenir doit permettre à chaque élève de bénéficier d'un ensemble d'activités cohérentes et progressives, dans le cadre de tous les enseignements disciplinaires, mais également de temps spécifiques d'accompagnement ou encore de séquences de découverte ou de formation en milieu professionnel.

Dans le cadre du parcours Avenir et en lien avec le projet d'établissement, le chef d'établissement, les inspecteurs et les équipes peuvent mobiliser les partenariats mis en place dans leur région académique, mais également les CLEE et les CMQ pour organiser **une demi-journée découverte des métiers**, à partir de la 5^e. Ils peuvent par ailleurs utiliser l'ensemble des ressources et des outils diffusés pour accompagner la mise en place de l'orientation en 4^e et 3^e, en particulier les ressources de l'Onisep destinées aux équipes éducatives et disponibles sur les plateformes Etincel et Folios ainsi que les ressources proposées par la région Île-de-France.

→ L'horaire dédié à l'orientation au collège et au lycée

Accompagner les élèves dans leur choix d'orientation, c'est les préparer à faire des choix de formation et leur donner les repères et outils pour qu'ils puissent s'adapter aux évolutions du monde du travail et trouver leur place en fonction de leurs talents et de leurs aspirations.

L'horaire dédié à l'orientation dès la classe de 4^e vise à mieux accompagner les élèves dans l'élaboration progressive de leurs choix d'orientation.

L'accompagnement à l'orientation est intégré dans le cadre d'heures dédiées à l'orientation aux différents niveaux :

- au collège : 12 heures annuelles en classe de quatrième et 36 heures annuelles en classe de troisième ;
- au lycée général et technologique : 54 heures annuelles en lycée général et technologique ;
- en voie professionnelle sous statut scolaire : 265 heures sur trois années. En classe de terminale professionnelle, les élèves vont choisir de suivre soit le module de

préparation à l'insertion professionnelle, soit le module de préparation à la poursuite d'études selon le projet de l'élève.

MOBILISER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES AU SERVICE DES ÉLÈVES

Les heures dédiées à l'orientation, le parcours Avenir, la demi-journée découverte des métiers nécessitent la mobilisation de tous les acteurs autour de l'élève, en particulier l'engagement des équipes éducatives mais également le concours des acteurs économiques dans toute leur diversité :

- Des entreprises de tout domaine (industriel, artisanal, commercial ou de service), de toute taille (petite, moyenne ou grande) et de tout secteur (public, marchand ou relevant de l'économie sociale et solidaire) ;
- De toutes les catégories de « professionnels » : entrepreneurs, dirigeants, salariés, employés, fonctionnaires, indépendants, ouvriers, cadres, représentants d'organisations professionnelles syndicales et patronales, etc.

Tout au long du parcours de l'élève, la participation des acteurs économiques aux côtés des équipes éducatives est essentielle.

Elle devra permettre de concrétiser et de consolider les acquis de vos élèves, au travers d'actions partenariales, sur les thèmes et projets que vous aurez choisis.



ACCOMPAGNER LES COLLÈGES ET LYCÉES DANS LA MOBILISATION DU MONDE PROFESSIONNEL

Il n'est pas toujours aisé, pour vous, équipes éducatives, de mobiliser des intervenants extérieurs autour d'activités pédagogiques construites dans l'intérêt des élèves. Ce constat se vérifie tout particulièrement concernant les acteurs du monde économique et professionnel, dont la disponibilité est souvent réduite. Ce guide a été conçu pour répondre à cette préoccupation et vous présenter des activités concrètes à conduire avec ces partenaires essentiels au sein de la communauté éducative.

→ Des exemples d'actions

En vous offrant des entrées par type d'activités, ce guide souhaite vous permettre de :

- Mieux appréhender les actions que vous pouvez conduire en partenariat avec des acteurs issus du monde économique ;
- Vous indiquer des ressources utiles pour préparer, encadrer, animer et mettre à profit au mieux ces activités ;
- Identifier les interlocuteurs auxquels vous adresser pour bâtir des actions école-entreprise

UN GUIDE NON EXHAUSTIF ET EN CONSTRUCTION PERMANENTE

Ce guide vise à donner un aperçu détaillé des actions école-entreprise ayant déjà fait leurs preuves sur le terrain. Il ne réunit pas l'intégralité des actions qu'il est possible de mener.

Dans ce guide vous ne trouverez pas de présentation de partenaires, car ils sont nombreux et il n'était pas possible de tous les citer. Certains partenaires sont reconnus au niveau de la région académique ou du conseil régional, et d'autres sont reconnus au niveau national.

Vous pouvez retrouver les partenaires reconnus par le Ministère de l'éducation nationale en consultant deux listes :

- Liste des partenaires disposant d'un agrément national
<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo24/MENE2214200A.html>
- Liste des signataires d'une convention avec le ministère : [Liste des partenaires du monde professionnel et conventions | éducol | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Direction générale de l'enseignement scolaire \(education.fr\)](#)

Si vous voulez connaître les partenaires économiques proposant des actions en Île-de-France, vous pouvez vous adresser aux points de contact École-Entreprise de votre académie :

- ▶ Académie de Créteil (94,93,77) : ecoleentreprise@ac-creteil.fr
- ▶ Académie de Paris (75) : ecoleentreprise@ac-paris.fr
- ▶ Académie de Versailles (78, 91, 92, 95) : ecoleentreprise@ac-versailles.fr

1. LES ACTIONS À DESTINATION DES ÉLÈVES

ACTION 1 : ORGANISER UNE VISITE D'ENTREPRISE AVEC VOS ÉLÈVES

OBJECTIFS

Organiser une visite d'entreprise peut être un moyen efficace pour permettre à vos élèves :

- D'approcher, par l'observation directe, la réalité des métiers et du monde professionnel ;
- D'élargir leur horizon ;
- De construire leur parcours d'orientation, à la fois scolaire et professionnel ;
- D'appréhender les codes de la vie en entreprise ;
- De découvrir la diversité des types d'entreprises.

MODALITÉS

→ Vous vous déplacez pour une visite de découverte dans une entreprise ou sur tout autre lieu de travail avec vos élèves (en petits groupes ou en classe entière) pour quelques heures, accompagné si nécessaire d'un ou plusieurs membres de l'équipe éducative.

Les professionnels vous accueillent et présentent aux élèves les différentes composantes de leur activité : organisation, métiers, produits, outils, clients, défis, compétences nécessaires, etc. Ils évoquent également leurs parcours scolaire et professionnel et leur perception du fonctionnement du monde du travail.

En accord avec votre chef d'établissement, ces visites peuvent être organisées tout au long de l'année scolaire ou pendant les temps forts annuels de la relation école-entreprise.

Il peut être intéressant de compléter ces visites d'entreprise par la présentation d'un plateau technique de lycée professionnel.

→ Des modalités originales et innovantes de découverte active des entreprises peuvent être également envisagées, parmi lesquelles :

- La conception de A à Z par les élèves d'un reportage sur un ou plusieurs métiers de l'entreprise visitée ;
- Des « classes en entreprise » qui consistent à transférer une classe, élèves et professeurs, en immersion totale dans une entreprise située à proximité du collège ou du lycée pendant une durée variable, entre un et plusieurs jours. Les cours traditionnels ont lieu dans l'entreprise. Des plages horaires sont adaptées et réservées à la découverte des métiers et à la rencontre de professionnels ;
- L'organisation de « speed-meeting » peut permettre aux jeunes d'être mis en contact avec de nombreux collaborateurs de l'entreprise en un temps limité.

VOTRE RÔLE ET ACCOMPAGNEMENT

Pour être pleinement utiles aux élèves, ces temps de découverte en entreprise doivent :

- S'intégrer dans un projet conçu avec l'équipe éducative ;
- Être préparés en classe avec les élèves : objectifs, réflexion préalable sur le monde du travail, sur les différents métiers que l'on va découvrir et sur les représentations qui y sont associées, liste de questions, indications sur les travaux qui seront exigés des élèves au retour ;
- Être exploités en classe après le témoignage.

QUELQUES RESSOURCES

- ▶ L'Onisep met à disposition des ressources pédagogiques pour préparer et exploiter une visite

<https://www.reseau-canope.fr/etincel/sequence/oniseponisepfr/visiter-une-entreprise> ;
<https://www.reseau-canope.fr/etincel/seance/oniseponisepfr/preparer-une-visite-dentreprise-au-college>

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Retrouvez l'ensemble des règles applicables aux sorties scolaires dans le second degré : <https://eduscol.education.fr/2097/organiser-une-sortie-et-voyage-scolaire-dans-le-second-degre>
- Pour le financement des dépenses liées à la visite, les subventions d'entreprises privées peuvent être autorisées sous réserve de ne pas être assorties d'obligation publicitaire.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 34



ACTION 2 : INVITER DES PROFESSIONNELS À TÊMOIGNER EN CLASSE

OBJECTIFS

Les témoignages d'acteurs du monde économique en établissements contribuent à éclairer les élèves dans la construction de leurs projets scolaires et professionnels.

Ils les aident en particulier à :

- Comprendre le sens et l'utilité d'une bonne maîtrise des apprentissages fondamentaux ;
- Découvrir des exemples de parcours de formation et de métiers ;
- Appréhender les codes de la vie en entreprise ;
- S'ouvrir sur de nouveaux horizons et de nouvelles ambitions.

Selon les parcours des intervenants, ces moments de rencontre avec les élèves peuvent également donner l'occasion de :

- Promouvoir la mixité filles-garçons et l'égalité des chances en luttant contre les stéréotypes et pallier les phénomènes d'autocensure (témoignages de femmes dans des métiers dits « masculins » et témoignages d'hommes dans des métiers dits « féminins ») ;
- Agir contre les déterminismes sociaux ;
- Eveiller des vocations pour des filières d'avenir dont les jeunes se détournent (ex. : industrie, métiers scientifiques et techniques) ;
- Sensibiliser les jeunes à l'esprit d'initiative et d'entreprendre ;
- Insister sur l'importance des enseignements pour leur réussite dans le monde du travail ;
- Découvrir la diversité des types d'entreprise.

MODALITÉS

Différentes formes de rencontres sont possibles, de la classe de 6^e à la terminale, en tenant compte de l'âge des élèves :

Vous sollicitez l'intervention de professionnels dans votre établissement afin de présenter :

- Les études qui les ont amenés à exercer leur métier ;
- Leur parcours de vie ;
- Leur profession ;
- La réalité du monde du travail et de ses codes.

Les témoignages sont en règle générale organisés, de manière ponctuelle et individuelle, devant une ou plusieurs classes.

VOTRE RÔLE ET ACCOMPAGNEMENT

Pour être pleinement utiles aux élèves, ces interventions doivent :

- Faire l'objet d'un travail de concertation préalable entre le professionnel et vous-même ;
- Être préparées en classe avec vos élèves (objectifs, liste de questions, etc.) ;
- Se dérouler en votre présence ;
- Être exploitées en classe après le témoignage, dans un cadre disciplinaire ou interdisciplinaire.

QUELQUES RESSOURCES

- Intervenants extérieurs en milieu scolaire : objectifs, typologie, rôle de l'enseignant (Dgesco) : <http://eduscol.education.fr/cid50693/intervenants-externes-en-milieu-scolaire.html>
- L'Onisep propose une série de rencontres en visioconférences qui permettent aux élèves de la 5^e à la terminale d'entrer dans une entreprise et de découvrir les parcours de professionnels issus de secteurs variés : [Les métiers en direct - Onisep](#).
- Des ressources existent également pour préparer la venue de professionnels en classe : <https://www.reseau-canope.fr/etincel/seance/oniseponisepfr/un-atelier-pour-accueillir-un-ambassadeur-et/ou-une-ambassadrice-metier-en>
- Des interventions peuvent par ailleurs être organisées dans le cadre de la réserve citoyenne de l'éducation nationale, créée pour permettre à l'école de trouver au sein de la société civile des personnes qui s'engagent aux côtés des équipes éducatives pour la promotion des valeurs de la République. Depuis son lancement début 2015, beaucoup de professionnels en activité ont fait le choix de s'y engager bénévolement et sont ainsi sollicités par les établissements scolaires : <http://www.lareservecitoyenne.fr>

POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 34



ACTION 3 : FAIRE PARTICIPER VOS ÉLÈVES À UN FORUM DES MÉTIERS ET/OU DE L'ORIENTATION

OBJECTIFS

À l'instar des témoignages de professionnels en classe, les forums des métiers et/ou de l'orientation contribuent à éclairer les élèves dans la construction de leurs projets scolaires et professionnels : découverte des métiers et des formations, ouverture sur de nouveaux horizons.

Pour les élèves en fin de collège ou de lycée, les forums des métiers permettent également de nouer des premiers contacts avec des professionnels en activité, susceptibles de les accueillir ensuite en stage (séquence d'observation de 3^e, stage post-bac) ou dans le cadre d'une période de formation en milieu professionnel).

Les forums de l'orientation permettent de présenter l'offre de formation dans l'enseignement secondaire ou supérieur.

Il est intéressant de conjuguer les deux modalités en invitant des professionnels à présenter leurs métiers et des acteurs éducatifs à présenter leurs formations.

MODALITÉS

Vous organisez un forum des métiers en vue duquel vous sollicitez la participation d'entrepreneurs, artisans, ingénieurs, salariés ou encore d'acteurs de l'économie sociale et solidaire en vue de répondre aux questions des élèves sur :

- leur profession ;
- leur parcours de vie ;
- les études qui les ont amenés à exercer leur métier ;
- ainsi que la réalité du monde du travail et de ses codes.

Classes concernées : de la 6^e à la terminale

Pour éviter de démultiplier les sollicitations du monde professionnel mais aussi parce que sa préparation génère une charge de travail non négligeable, un forum des métiers et/ou de l'orientation gagne à être organisé par plusieurs établissements au niveau du bassin d'éducation. Le concours des associations de parents d'élèves peut également être très utile.

Selon l'opportunité, les élèves peuvent être accompagnés de leurs parents ou non.

VOTRE RÔLE ET ACCOMPAGNEMENT

Pour être pleinement utiles aux élèves, ces forums des métiers et/ou de l'orientation doivent donc :

- faire l'objet d'un travail de concertation avec les professionnels associés ;
- être l'occasion de prise de contact avec des écoles, des formations, des universités pour présenter le maximum d'opportunités de poursuite d'étude ;
- être préparés en classe avec vos élèves (objectifs, liste de questions, etc.) ;
- être exploités en classe après le forum.

QUELQUES RESSOURCES :

- Vous pouvez télécharger les catalogues collège, lycée, et lycée professionnel sur le site de l'ONISEP : <https://www.onisep.fr/equipes-educatives/actualites/catalogues-des-sequences-et-seances-pedagogiques> et consulter <https://www.onisep.fr/equipes-educatives/kits-pedagogiques/kits-pedagogiques/preparer-les-salons-et-forums-de-l-orientation>.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 34



ACTION 4 : DÉVELOPPER UN PROJET INDIVIDUEL OU COLLECTIF AVEC VOS ÉLÈVES

OBJECTIFS

Les projets permettent à des élèves de la classe de 4^e à la terminale, de :

- Développer leur esprit d'initiative et leur autonomie ;
- Explorer le monde économique de manière active et concrète ;
- S'initier au travail en équipe, à la prise de décision, à la gestion de projet ;
- Réfléchir autrement à leur orientation scolaire et professionnelle.

C'est aussi l'occasion de mettre en application et de rendre concrets les enseignements scolaires : mathématiques (gestion comptable), français (administratif), arts plastiques (communication), économie- gestion (création et reprise d'activité)

MODALITÉS POSSIBLES

► Créer une association ou une entreprise au collège ou au lycée

Classes concernées : de la classe de 4^e à celle de terminale.

Dans le cadre de l'établissement scolaire, vous accompagnez vos élèves dans la création d'une association ou d'une entreprise, réelle ou fictive.

Vous encadrez, sur tout ou partie d'une année scolaire, des élèves devenus des entrepreneurs en herbe dans les différentes étapes de leur projet : idée, étude de marché, organisation de l'équipe et répartition des tâches... voire, dans certains cas, conception, production, mise en service, commercialisation.

Votre action pédagogique peut-être appuyée par un parrain ou une marraine issu(e) du monde professionnel, qui vient apporter ses connaissances, ses compétences et son expérience du monde de l'entreprise à vos élèves.

► Réaliser un chef d'œuvre dans la voie professionnelle

Le chef d'œuvre concerne tous les élèves de CAP au bac professionnel, apprentis ou scolaires. Il désigne une réalisation individuelle ou collective qui permet d'exprimer ses talents en mobilisant plusieurs disciplines.

Exemples de chefs d'œuvre : création d'une entreprise virtuelle, conception d'un produit, d'un site internet, organisation d'un événement...

► Réaliser un projet dans la voie technologique

Dans la voie technologique, la réalisation d'un projet permet d'apprendre en se confrontant à la réalité d'une organisation. Il offre une opportunité à l'élève d'agir concrètement dans la résolution d'un problème au sein d'une organisation.

VOTRE RÔLE ET ACCOMPAGNEMENT

L'encadrement d'un projet individuel ou collectif demande un investissement important aux équipes éducatives.

Il vous appartiendra en effet :

- de poser un cadre favorisant une autonomisation progressive des élèves ;
- de planifier les étapes du projet et d'en coordonner la conduite ;
- d'accompagner les élèves en les conseillant, les orientant, et les informant ;
- de favoriser l'implication du parrain ou de la marraine .

POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 34



OBJECTIFS

La séquence d'observation en milieu professionnel, plus communément appelée « stage de 3^e », est un temps fort de la fin de la scolarité obligatoire. Elle constitue l'illustration la plus connue du grand public de la relation école-entreprise.

Elle permet aux élèves de confirmer, d'invalider une hypothèse d'orientation professionnelle ou de poser d'autres hypothèses. Elle permet également d'enrichir leur culture générale citoyenne en découvrant :

- le monde économique et professionnel dans sa diversité ;
- un environnement très différent du milieu scolaire, dans une grande autonomie ;
- les réalités concrètes du travail, déconstruisant certains préjugés ;
- les compétences et le savoir-être nécessaires à l'exercice de certains métiers .

Elle contribue à l'acquisition de connaissances et de compétences du domaine 3 du socle commun (la formation de la personne et du citoyen).

Le « stage de 3^e » est aussi l'occasion d'échanger, hors du contexte familial ou scolaire, avec des acteurs du monde de l'entreprise sur leur parcours, leurs expériences et leurs aspirations respectives.

MODALITÉS

Durée : 5 jours consécutifs ou non durant le temps scolaire

Obligatoire pour tous les élèves des classes de troisième, le stage se déroule, en situation d'autonomie, dans les entreprises, les associations, les administrations, les établissements publics ou les collectivités territoriales, aux conditions prévues par le Code du travail.

Plusieurs modalités peuvent être envisagées : individuel, collectif, multi-entreprises, en binôme ou en petits groupes dans une même entreprise.

Les dates du stage sont déterminées par l'établissement. La coordination avec les autres collèges du même bassin est préférable pour éviter une concentration des semaines de stages sur les mêmes périodes de l'année.

Le stage de 3^e donne lieu à des moments de rencontres avec des collaborateurs, à des phases d'expérimentation par l'élève, ou encore à une présentation générale de la structure (métiers, fournisseurs, clients, etc.). Les élèves peuvent, sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel, participer à des activités de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, à des essais ou des démonstrations sans toutefois accéder à quelque machine, produit ou appareil de production que ce soit, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le Code du travail.

Les élèves et leurs familles sont chargés de la recherche et du choix des lieux des séquences d'observation, mais, en raison de l'hétérogénéité des situations géographiques, économiques et sociales, il est parfois nécessaire de les accompagner dans leurs démarches.

VOTRE RÔLE ET ACCOMPAGNEMENT

Un stage réussi est un stage préparé en amont avec vos élèves, les parents d'élèves, les entreprises et la structure d'accueil.

L'exploitation pédagogique du stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage individuel. Il constitue une opportunité de production écrite utile, avec un enjeu de communication. D'autres modalités sont possibles : une restitution orale, une présentation du rapport de stage sous forme de récits, de reportages ou de mise en scène. Les tuteurs et/ou les parents d'élèves peuvent être également présents lors de la restitution. Cette recommandation s'inscrit dans une optique de valorisation et non d'évaluation pour aider les élèves à faire des liens entre les apprentissages à l'école et les compétences nécessaires dans l'entreprise.

Les conditions d'encadrement des élèves en stage doivent être précisées dans une convention signée entre l'établissement, l'entreprise ou l'organisme d'accueil en milieu professionnel, et les parents.

CADRE REGLEMENTAIRE

Retrouvez les règles applicables à la séquence d'observation en milieu professionnel (âge, encadrement, etc.) :

<https://eduscol.education.fr/623/sequence-d-observation-en-milieu-professionnel-pour-les-eleves-de-3e>

QUELQUES RESSOURCES

- ▶ Conseil régional : <https://www.iledefrance.fr/trouvez-un-stage>
- ▶ Plateforme nationale : <https://www.monstagedetroisieme.fr/>
- ▶ Onisep : <https://www.reseau-canope.fr/etincel/seance/oniseponisepfr/exploiter-le-stage-dobservation-en-milieu-professionnel>

POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 34



ACTION 6 : COMMENT FACILITER LA RECHERCHE DE STAGES POUR VOS ÉLÈVES

OBJECTIFS

Aider les élèves à trouver un stage en entreprise dès leur année de seconde professionnelle.

RAPPEL DES MODALITÉS D'IMMERSION EN ENTREPRISE

► Les stages de réussite scolaire

Ce sont des modalités à disposition des professeurs, tant à l'école qu'au collège et dans les lycées, pour répondre aux besoins des élèves. Ces stages sont organisés de façon complémentaire et peuvent s'articuler avec l'opération « École ouverte » en fonction des besoins et des disponibilités des élèves au regard des stratégies éducatives.

Les stages se déroulent en groupes restreints d'élèves, sur trois heures quotidiennes, pendant cinq jours. Ils sont destinés aux élèves qui en éprouvent le besoin quel que soit le niveau d'enseignement. Les stages contribuent à étayer les notions étudiées en classe, à poursuivre la consolidation des apprentissages et à combler d'éventuelles lacunes

Pour plus d'information : <https://eduscol.education.fr/626/les-stages-de-reussite>

► Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) en lycée professionnel

Les PFMP sont obligatoires en CAP et baccalauréat professionnel.

Leur durée varie en fonction du diplôme ou de la spécialité préparée :

- CAP entre 1 et 3 années : de 5 à 14 semaines.
- Baccalauréat professionnel sur 3 années : 18 à 22 semaines.

► Les périodes de stage en BTS

BTS (Brevet de Technicien Supérieur) en 1 ou 2 années : de 8 à 16 semaines.

VOTRE RÔLE ET ACCOMPAGNEMENT

- Evoquer avec les élèves les différentes ressources leur permettant de trouver un stage.
- Leur faire comprendre qu'ils doivent commencer à développer leur réseau professionnel.

QUELQUES RESSOURCES

- Se rapprocher du DDFPT (Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques) du lycée qui a des liens avec des entreprises.
- Se connecter sur le site Oriane <https://www.oriane.info/> pour découvrir les métiers.
- Se connecter sur le site Onisep pour trouver des informations sur les stages : [Stages en entreprise : vos questions, nos réponses - Onisep](#)

- Pour accéder à des séances pédagogiques sur la recherche de stage, la rédaction du CV ou de la lettre de motivation : <https://www.reseau-canope.fr/etincel/sequence/oniseponisepfr/rechercher-son-stage-au-lycee-professionnel-cap-2e-annee>
- Participer aux salons professionnels organisés par les entreprises, occasions de rencontres et de prises de contact.
- Participer aux événements pour l'emploi (recrutement et recherche de stage) organisés par les entreprises.
- Consulter les plateformes privées et publiques de recrutement et de stages, de type « un jeune, une solution ».
- Utiliser les réseaux sociaux :
 - ▶ Consulter les offres de stage sur les réseaux sociaux non professionnels,
 - ▶ Créer un profil sur un réseau social professionnel comme LinkedIn, en tant qu'enseignant, pour ensuite accompagner ses élèves. L'objectif est de se constituer un réseau et de se connecter avec les collaborateurs des entreprises susceptibles d'accueillir des élèves en stage.
 - ▶ Accompagner les élèves dans la création de leur propre profil sur un réseau social professionnel afin qu'ils communiquent directement leurs demandes de stage et qu'ils développent leur réseau
- Faire des recherches sur internet sur le site <https://avis-situation-sirene.insee.fr/> pour trouver l'ensemble des entreprises d'une filière professionnelle sur un territoire donné (une commune ou un département)

POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 34



OBJECTIFS

L'alternance, c'est permettre à un jeune d'acquérir une expérience professionnelle qu'il pourra valoriser sur son CV, et qui facilitera son insertion professionnelle, dans l'entreprise d'accueil ou dans d'autres entreprises. L'élève de voie professionnelle ou l'étudiant de BTS en alternance, est rémunéré par l'entreprise d'accueil et son salaire n'est pas imposable.

MODALITÉS

La formation par alternance correspond à une des voies de formation. Elle intègre l'acquisition d'une expérience dans une entreprise privée ou un organisme public, et une formation académique dans un établissement d'enseignement (lycée professionnel, centre de formation d'apprentis, établissement public agricole, école supérieure spécialisée, ou université).

Cette formation alternée en établissement d'enseignement et en entreprise se traduit dans les lycées professionnels :

- soit par la création de classes dédiées à des apprentis
- soit par l'organisation de classes dites à publics mixtes, car elles accueillent des apprentis sous contrat d'apprentissage et des élèves en formation initiale qui eux réalisent des stages (PFMP) en entreprise.

► Quels sont les diplômes préparés en apprentissage ?

Il est possible d'être apprenti après la classe de 3^e, pour préparer un CAP ou un bac professionnel, ou pendant ses études supérieures après un baccalauréat professionnel, technologique ou général. En effet, peuvent être préparés en apprentissage les BTS, les BUT, les licences professionnelles, les master d'écoles spécialisées (commerce, ingénieur...) ou des universités ou un titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles), ensemble des titres professionnels relevant du ministère du travail.

► Signature d'un contrat de travail (apprentissage) avec l'apprenti

Il est à durée déterminée (de six mois à trois ans) ou indéterminée. Il existe deux types de contrat de travail en alternance :

- **Le contrat d'apprentissage** pour des jeunes de 15 à 29 ans, et plus sur dérogation (travailleur reconnu handicapé, ou créateur/repreneur d'entreprise dans une profession réglementée),
- **Le contrat de professionnalisation** sans limite d'âge dans le cadre de la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

L'apprenti est à la fois élève et salarié. Il bénéficie d'une rémunération correspondant à un pourcentage du Smic variant en fonction de son âge; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année calendaire d'exécution de son contrat.

► Désignation d'un maître d'apprentissage

Dans le cadre du contrat d'apprentissage, l'apprenti est obligatoirement suivi dans ses activités par un tuteur dénommé « Maître d'apprentissage ». Sa mission est de contribuer à l'acquisition des compétences nécessaires à l'obtention du diplôme préparé par l'apprenti.

VOTRE RÔLE ET ACCOMPAGNEMENT

► Comme enseignant de collège, de lycée technologique ou lycée professionnel :

Informez vos élèves sur les différentes possibilités de se former en apprentissage, en lycée professionnel, en CAP, en bac pro mais également en BTS afin de les aider à se construire un parcours scolaire et professionnel à la hauteur de leurs envies et de leur potentiel, dans une optique de promotion de l'égalité des chances ou de lutte contre le décrochage scolaire.

► Comme enseignant de lycée professionnel :

Vous pouvez être amené à accueillir des élèves en apprentissage. Des nouvelles mesures permettent aux équipes pédagogiques en lycée professionnel d'intégrer dans les classes des élèves en alternance (la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de septembre 2018), à condition que la formation existe sous statut scolaire. Cela permet de sécuriser le parcours du jeune.

- Le projet d'alternance se construit sous le regard de l'équipe éducative. En classe de 3^e, les demandes de formation en apprentissage passent également par la plateforme Affelnet. Mais pour valider une inscription dans un CFA, il faut impérativement signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.

QUELQUES RESSOURCES

Les académies d'Île-de-France développent l'apprentissage par l'intermédiaire de leurs centres de formation académiques.

- CFA académie de Versailles (78,91,92,95) : <https://cfa-academie-versailles.fr>
- CFA académie de Paris (75) : <https://www.ac-paris.fr/minihome/dafpic-apprentissage-cloned-124202>
- CFA académie de Créteil (77,94,93) : [CFA académie de Créteil](#)

Des sites ressources :

- Rechercher une formation en apprentissage sur Parcoursup : <https://dossier.parcoursup.fr/Candidat/carte>
- Organisation des enseignements en apprentissage : <https://eduscol.education.fr/pid33028/organisation-des-enseignements.html>
- Un jeune, une solution : <https://www.ljeune1solution.gouv.fr>
- Site du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage>
- Contrat d'apprentissage et handicap : [Handicap : contrat d'apprentissage aménagé - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)
- Mode d'emploi de l'apprentissage : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>

POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 34

ACTION 8 : PERMETTRE À DES ÉLÈVES D'ÊTRE ACCOMPAGNÉS PAR DES PROFESSIONNELS

OBJECTIFS

Promouvoir la diversité des talents est un défi constant pour le système éducatif.

Le mentorat vise à aider des jeunes à se construire un parcours scolaire et professionnel à la hauteur de leur potentiel, dans une optique d'ascenseur social et de promotion de l'égalité des chances ou encore de lutte contre le décrochage scolaire, en soutien et complément à l'action menée par les équipes éducatives.

MODALITÉS

Le mentorat est un enrichissement mutuel fondé sur le transfert d'un savoir professionnel et personnel dans un environnement bienveillant. La relation entre mentor et mentoré est fondée sur un engagement libre et volontaire. Les parties sont liées par un engagement bénévole : le mentor ne recevra aucune contrepartie financière. Les parties prennent un engagement réciproque de confidentialité pendant et après la période de mentorat.

► Le mentorat individuel

Nécessitant pour être efficace la construction d'une relation privilégiée et bienveillante entre un jeune et un professionnel extérieur au monde éducatif ou familial, le mentorat individuel est un engagement exigeant et soutenant pour le jeune : rencontres régulières mentor/mentoré, rendez-vous occasionnels avec les responsables pédagogiques et/ou la famille du jeune, disponibilité par mail ou téléphone.

Les responsabilités du mentor vis-à-vis de son mentoré sont, en règle générale, les suivantes :

- L'accompagner et le conseiller dans la construction de ses choix d'orientation scolaire, universitaire et professionnel, en veillant à le libérer de toute forme d'autocensure ;
- Partager avec lui son expérience professionnelle et son parcours au sein du système éducatif ;
- Le familiariser avec le monde de l'entreprise ;
- Lui ouvrir son réseau professionnel.

► L'accompagnement collectif (petits groupes ou classe)

Il prend souvent la forme d'ateliers thématiques, avec un objet déterminé :

- Aide à la rédaction de CV et à la recherche de stages ou d'emplois ;
- Sensibilisation aux codes de l'entreprise ;
- Préparation au premier entretien professionnel et exercices de simulation (stage, embauche)

VOTRE RÔLE ET ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre d'un mentorat individuel, il est important que vous puissiez :

- Participer à l'identification des élèves bénéficiaires du dispositif ;
- Echanger en amont avec le futur mentor, puis de manière occasionnelle ;
- Echanger en amont avec les parents pour leur expliquer le sens de la démarche ;
- Discuter régulièrement avec l'élève de ce qu'il retire de cette expérience et s'assurer que cela répond à ses attentes.

Concernant les actions d'un accompagnement collectif, les interventions doivent :

- Faire l'objet d'un travail de concertation entre le mentor et vous-même ;
- Être préparées en classe avec vos élèves (objectifs, liste de questions, etc.) ;
- Se dérouler en votre présence ;
- Être exploitées en classe après le témoignage.

POUR EN SAVOIR PLUS ET AGIR :

Dispositif national 1 jeune 1 mentor : <https://www.1jeune1mentor.fr/>

POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 34



2. LES ACTIONS À DESTINATION DES PERSONNELS ÉDUCATIFS

ACTION 9 : VISITER UNE ENTREPRISE

OBJECTIFS

Une visite d'entreprise constitue, pour les membres des équipes éducatives, un moment privilégié de rencontre et d'échange avec des acteurs du monde économique et professionnel.

Réaliser une visite d'entreprise vous permettra de :

- Mieux appréhender la réalité des métiers et leur évolution ;
- Mieux identifier les compétences que les acteurs du monde économique mobilisent au quotidien ;
- Approfondir votre connaissance de la vie de l'entreprise et du monde économique dans sa diversité ;
- Identifier des pistes de développement d'activités pédagogiques au bénéfice direct des élèves

MODALITÉS

► **Vous visitez une entreprise, seul ou accompagné(e) de collègues sans les élèves.**

La durée de la visite est variable entre 2 heures et une journée selon l'entreprise. Elle est à convenir selon la disponibilité de chacun.

► **Vous pouvez essayer les visites croisées entre professeur et professionnel, appelées aussi des « Vis ma vie »**

Vous êtes accueilli dans une entreprise et à votre tour vous accueillez un dirigeant d'entreprise dans votre structure, un collège ou un lycée. La durée est à déterminer en fonction de la disponibilité de chacun.

Cette modalité permet de développer une compréhension réciproque.

QUELQUES RESSOURCES :

Vous pouvez vous connecter via Eduscol, sur le site du Centre d'Etudes et de Formation en Partenariat avec les Entreprises et les Professions (CEFPEP). Dans son catalogue de formations, vous pouvez trouver des immersions courtes en entreprise au cours desquelles des visites d'entreprise peuvent être organisées : <https://eduscol.education.fr/1518/l-offre-de-formations-cefpep>

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS
EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 34**

ACTION 10 : FAIRE UN STAGE D'IMMERSION EN ENTREPRISE

Les personnels éducatifs et en particulier les enseignants, quelle que soit leur discipline, peuvent être amenés à effectuer une immersion en entreprise.

OBJECTIFS

Vous disposez du temps nécessaire pour :

- Appréhender l'organisation, le fonctionnement interne et échanger avec les professionnels de l'entreprise ;
- Envisager l'opportunité de partenariats pédagogiques entre l'entreprise qui vous accueille et votre établissement scolaire ;
- Faire connaître en retour à vos interlocuteurs le monde éducatif et déconstruire des stéréotypes réciproques ;
- Approfondir et actualiser vos connaissances et compétences disciplinaires (particulièrement pour les professeurs de technologie en collège ou des voies professionnelle et technologique en lycée).

MODALITÉS

Vous êtes accueilli dans une entreprise ou un milieu professionnel de votre choix, seul ou en groupe (enseignants ou autres membres de l'équipe pédagogique) sans vos élèves.

La durée est variable selon les entreprises et doit être convenu en fonction des besoins et des contraintes de chacun sous réserve de la validation du chef d'établissement.

QUELQUES RESSOURCES

Vous pouvez consulter les formations proposées par l'Ecole Académique de Formation Continue de votre académie (EAFC). Les EAFC offrent des formations qui permettent de découvrir le monde économique.

- ▶ EAFC de Créteil : <https://www.ac-creteil.fr/edito/eafc>
- ▶ EAFC de Paris : <https://www.ac-paris.fr/ecole-academique-de-la-formation-continue-122671>
- ▶ EAFC de Versailles : <https://www.ac-versailles.fr/eafc>

Vous pouvez vous connecter via Eduscol sur le site du CEFPEP (Centre d'études et de formation en partenariat avec les entreprises et les professions) pour :

- ▶ Consulter l'offre de formation en immersion dans le monde économique : <https://eduscol.education.fr/1518/l-offre-de-formations-cefpep>
- ▶ Proposer de réaliser une immersion dans une entreprise que vous avez-vous-même trouvée en renseignant l'application « stages à la carte » : <https://eduscol.education.fr/inscription-cefpep/alacarte/>

POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 34

ACTION 11 : LES CAMPUS DES MÉTIERS ET QUALIFICATIONS (CMQ)

OBJECTIFS

Le label Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) permet d'identifier, sur un territoire donné, un réseau d'acteurs qui interviennent en partenariat pour développer une large gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, relevant de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, ainsi que de la formation initiale ou continue.

Ces formations sont centrées sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional.

Les CMQ ont pour vocation de rapprocher les mondes de l'éducation, de l'économie et de la recherche d'un même territoire afin de répondre qualitativement et quantitativement aux besoins de formation et de main d'œuvre. L'objectif est de fédérer un large réseau d'acteurs d'excellence de formations, afin d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques et technologiques de ce territoire.

MODALITÉS

Les Campus, leviers pour la mise en œuvre d'un rapprochement Ecole-Entreprise

Les Campus transforment l'image de la formation professionnelle, tant du point de vue des entreprises que de celui des organismes de formation. Pour rendre pérenne le partenariat entre l'École et l'Entreprise et le consolider à tous les niveaux, la participation des entreprises aux instances de pilotage des Campus est une nécessité.

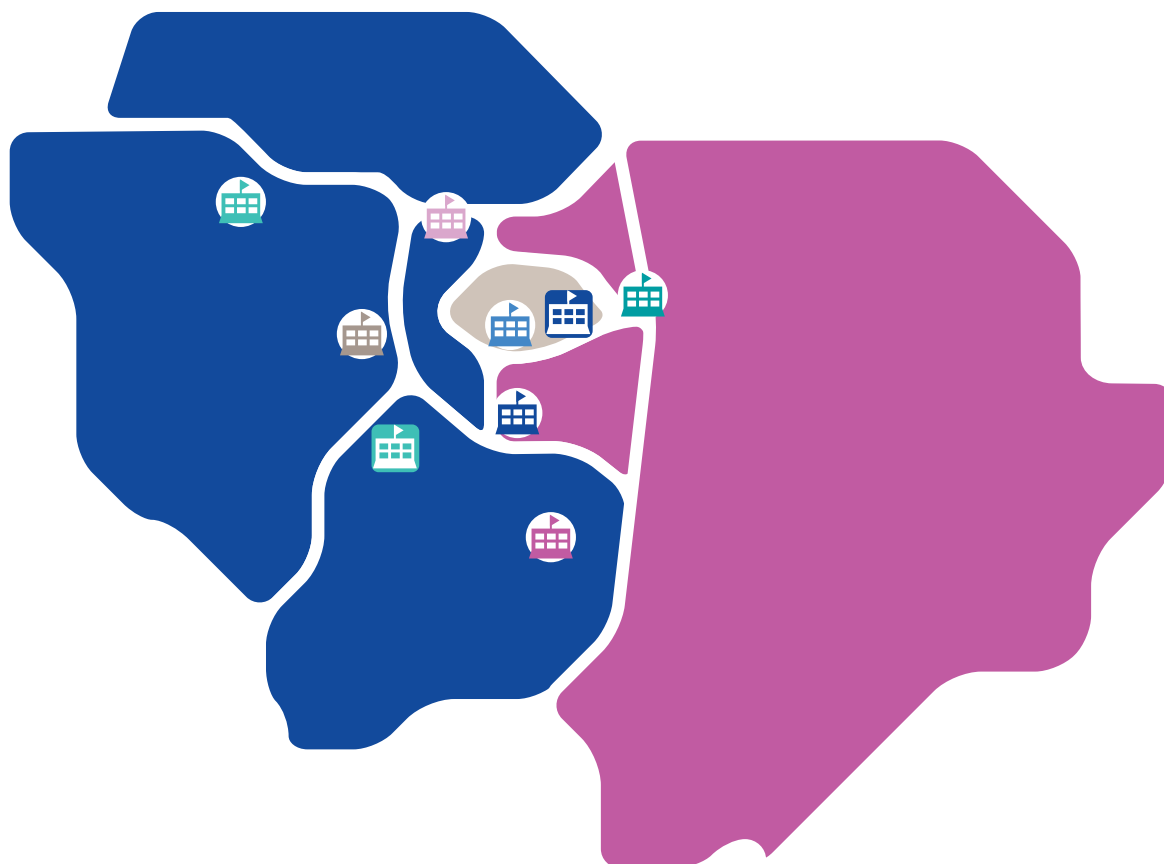
La participation d'une entreprise à un CMQ ouvre de nombreuses opportunités de collaboration :

- Des possibilités d'adaptation et une réactivité de la formation aux besoins des entreprises
- Un appui pour l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel et des stages
- La possibilité de construire des parcours de formation adaptés à tous les profils
- Le droit au retour en formation et la montée en compétence des salariés
- La co-construction de formations innovantes pour favoriser l'insertion professionnelle
- La contribution des formateurs d'horizons divers
- Le transfert de technologie et une veille technologique
- La mutualisation de l'utilisation des plateaux techniques des entreprises et des lycées

La Région Île-de-France soutient les Campus des métiers et des qualifications afin de valoriser l'enseignement professionnel de certaines filières et l'adapter aux secteurs d'activités porteurs d'emplois sur un territoire donné.

Site : <https://www.iledefrance.fr/campus-metiers>

Les Campus des métiers et qualifications en Île-de-France :



Campus des métiers et des qualifications Aéronautique et spatial : Conception, Production, Maintenance 4.0



Campus des métiers et des qualifications d'excellence - Patrimoine et Artisanat - Versailles



Campus des métiers et des qualifications d'excellence - Industrie circulaire de la mobilité



Campus des métiers et des qualifications d'excellence - Métiers d'Art et du Design



Campus des métiers et des qualifications d'excellence de la Sécurité



Campus des métiers et des qualifications d'excellence de la Transition numérique et écologique de la construction



Campus des métiers et des qualifications - Intelligence artificielle (en préfiguration)



Campus des métiers et des qualifications - Énergie durable (en préfiguration)



Campus des métiers et des qualifications d'excellence - Santé, Autonomie, Bien-vieillir

POUR S'ENGAGER DANS UNE ACTION AVEC UN CAMPUS DES METIERS ET QUALIFICATIONS :

<https://www.education.gouv.fr/les-campus-des-metiers-et-des-qualifications-d-ile-de-france-11969>

POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 34

OBJECTIFS

Les Comités Locaux École-Entreprise (CLEE) sont des réseaux locaux opérationnels regroupant les acteurs éducatifs et de formation ainsi que les acteurs économiques et sociaux d'un territoire donné.

L'ambition de ces structures locales est de fédérer les parties prenantes d'un territoire pour rapprocher, les équipes pédagogiques, et les élèves du monde économique. L'objectif est de faciliter leur orientation, leur formation et leur insertion professionnelles.

MODALITÉS

Les CLEE au sein de la région Île-de-France ont vocation à développer des relations permanentes et nourries entre les acteurs du système éducatif et ceux du monde professionnel (entreprises, fondations ou associations d'entreprises, fédérations professionnelles, artisans, associations agréées, collectivités territoriales et acteurs institutionnels...).

Ils participent également au traitement des sujets d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle propres à un territoire en constituant une force de réflexion, de propositions et d'actions au plus près des acteurs locaux. Ils peuvent être territoriaux ou thématiques (Exemples : Comité Thématique Mobilités, Santé-Solidarité, Industrie4.0).

► Des réseaux fédérateurs réunissant l'ensemble des parties prenantes du territoire

Chaque CLEE met en interaction :

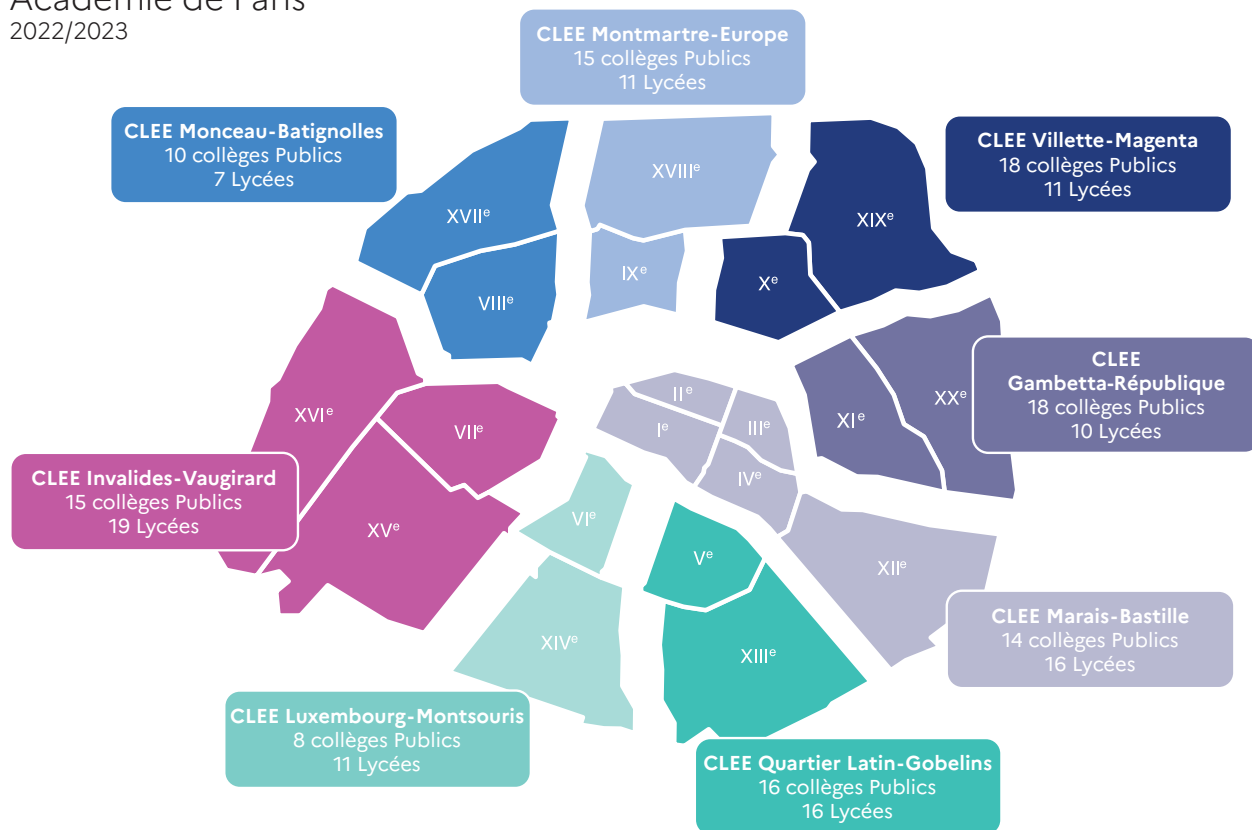
- Les acteurs publics d'éducation et de formation : collèges, lycées, CFA, GRETA et CMQ.
- Les acteurs du milieu économique : acteurs économiques, institutionnels et organisations publiques (Pôle emploi, les services de la Préfecture...)

► Une gouvernance pragmatique et participative

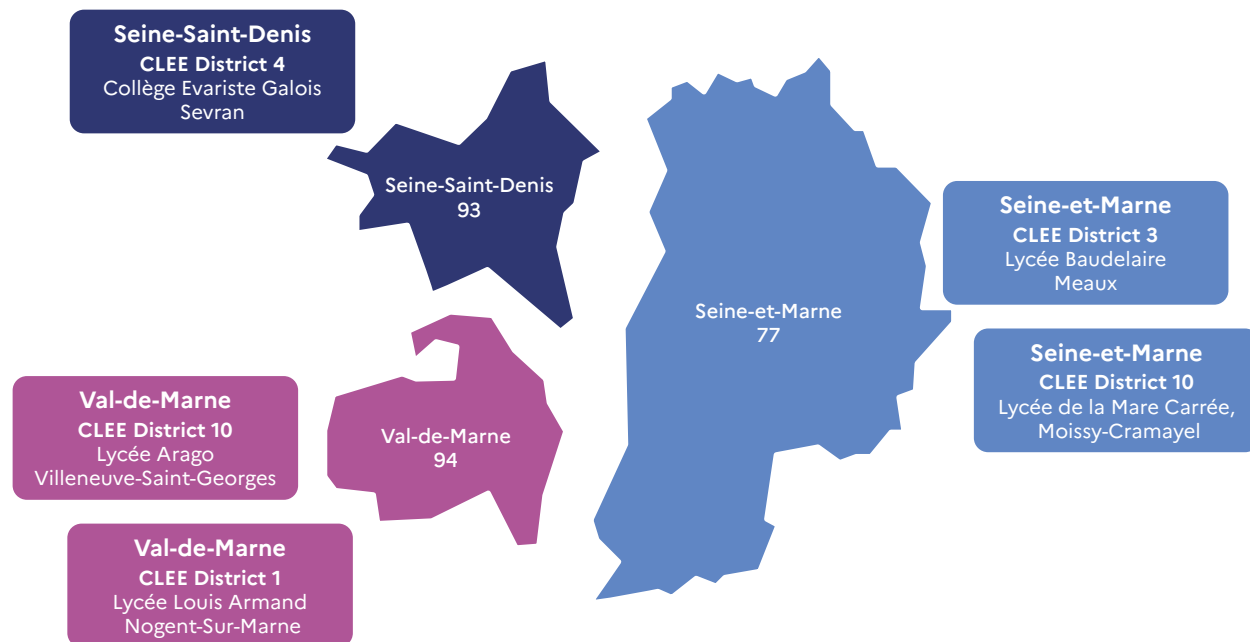
- Des copilotes représentant le monde de l'éducation et de l'économie ou des partenaires.
- Un comité de pilotage ayant pour objectif de définir les actions conjointes à proposer pour le territoire et d'en assurer la mise en œuvre.
- Des groupes de travail sur les actions retenues (forum, visites, stages, ...)

La Région Île-de-France soutient les CLEE afin de structurer opérationnellement la relation École-entreprise avec les dispositifs existants et de rendre visibles les échanges entre l'École et le monde économique. Les CLEE participent au traitement des sujets d'orientation.

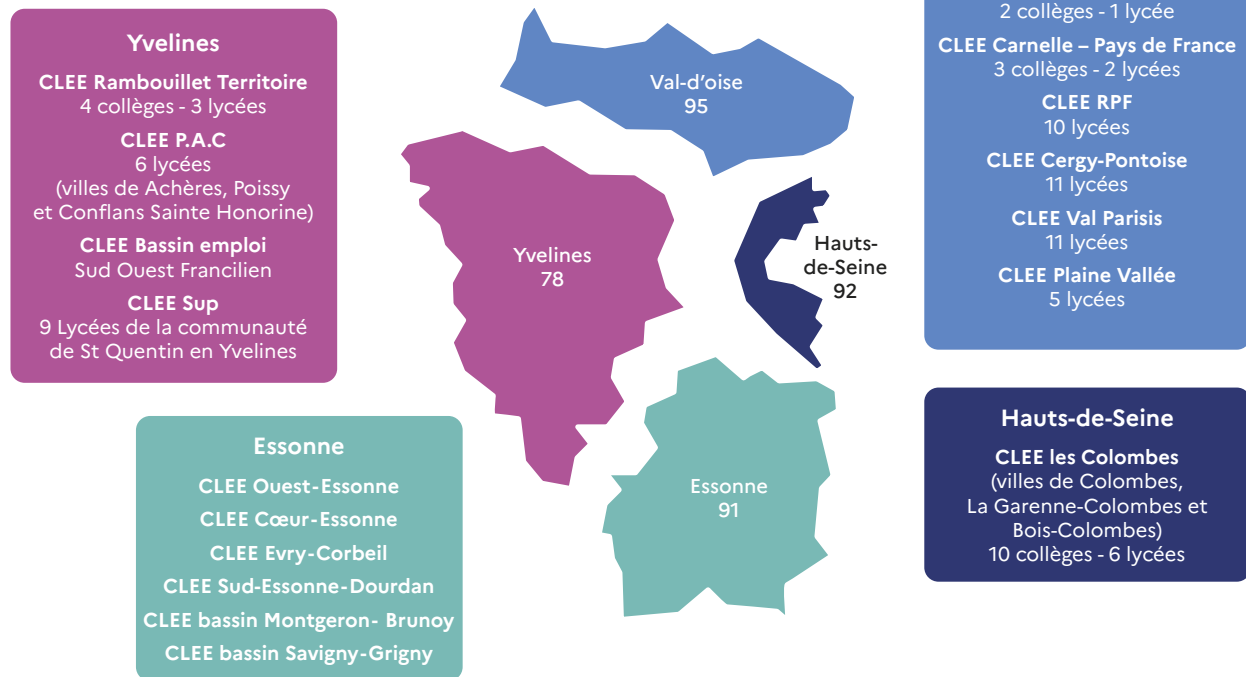
CLEE - Comité Local École - Entreprise
Académie de Paris
2022/2023



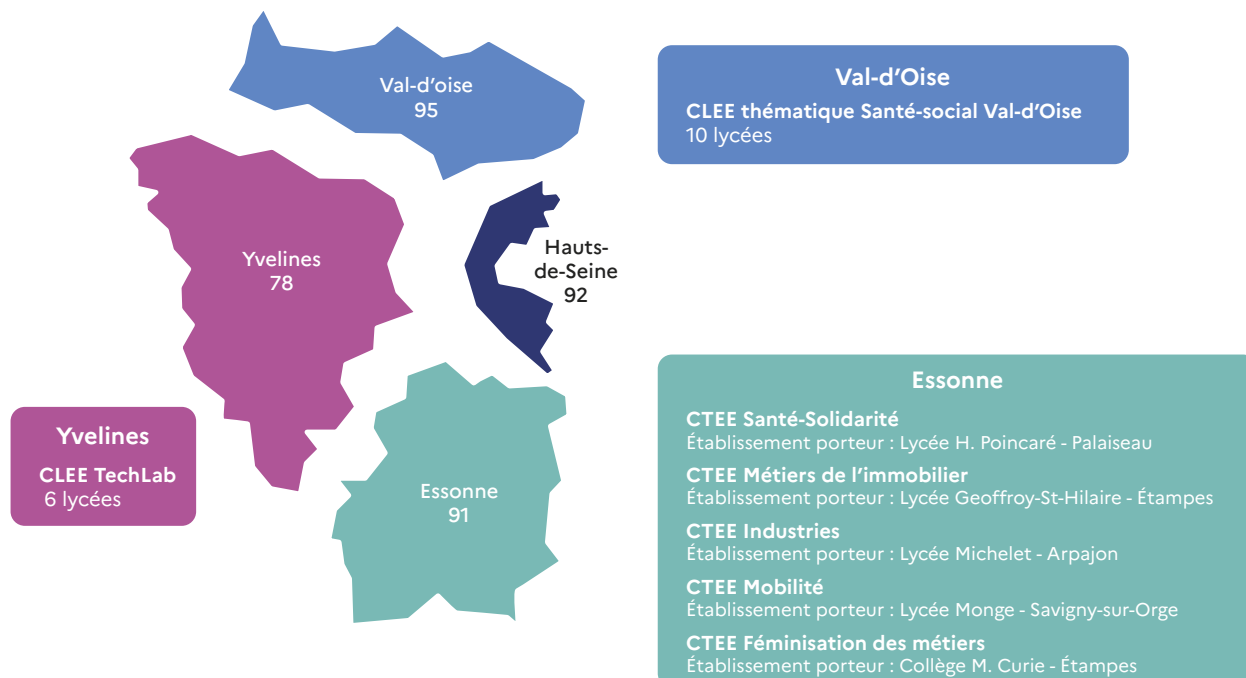
CLEE - Comité Local École - Entreprise
Académie de Créteil
2022/2023



CLEE - Comité Local École - Entreprise
Académie de Versailles
2022/2023



CLEE - Comités Thématiques École-Entreprise – CTEE
Traite d'un sujet pour tout le département
Académie de Versailles
2022/2023



POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 34

LES TEMPS FORTS DE LA RELATION ÉCOLE-ENTREPRISE

La relation école-entreprise se construit toute l'année, mais il existe des temps privilégiés dans lesquels les activités peuvent se déployer, notamment :

MARS

► LE PRINTEMPS DE L'ORIENTATION

Mobilisant l'ensemble des acteurs du monde éducatif, il vise à permettre aux élèves de découvrir les secteurs d'activités, métiers et formations afin d'élaborer leur projet d'études dans le cadre des heures dédiées à l'orientation.

→ <https://printempsorientation.onisep.fr/>

► LA SEMAINE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE À L'ÉCOLE

La Semaine de l'Économie Sociale et Solidaire a pour objectif de faire découvrir à l'ensemble des élèves du primaire et du secondaire le secteur et les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire.

→ Informations : <https://www.education.gouv.fr/semaine-de-l-economie-sociale-et-solidaire-l-ecole-7082>

► LA SEMAINE DE L'ENTREPREUNARIAT AU FÉMININ

Cette semaine a pour objectif de sensibiliser les 13-25 ans à l'entrepreneuriat féminin au travers de témoignages, d'échanges, de rencontres entre des jeunes et des femmes entrepreneures et de conférences.



MAI

► LA SEMAINE NATIONALE DE L'ALTERNANCE

La Semaine nationale de l'alternance est une action de promotion et de valorisation de l'apprentissage associée à des actions de terrain pour donner à chaque jeune une chance d'apprendre un métier et pour offrir à chaque entreprise l'opportunité d'accueillir un jeune.

NOVEMBRE

► LA SEMAINE ÉCOLE-ENTREPRISE

La Semaine nationale École-entreprise est l'occasion de sensibiliser les collégiens et lycéens au monde de l'entreprise. Cet événement permet de valoriser et promouvoir les échanges entre les entreprises et le monde éducatif.

→ Informations : <https://www.education.gouv.fr/semaine-ecole-entreprise-7550>

► LA SEMAINE DE L'INDUSTRIE

Lors de la Semaine de l'industrie, de nombreuses manifestations sont organisées au niveau local et national : journées portes ouvertes en entreprise, forums des métiers, ateliers pédagogiques sur sites scolaires, jeux concours sur l'industrie, conférences, débats.

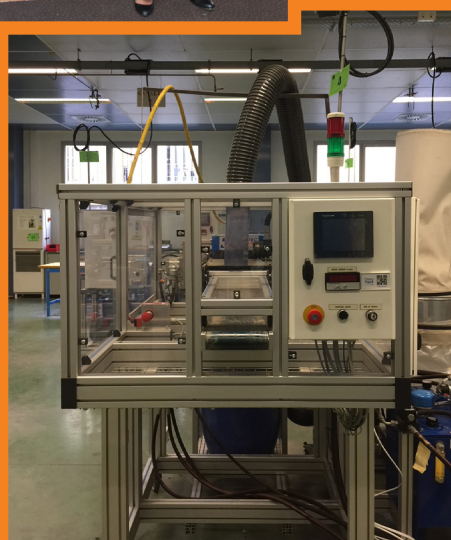
→ Informations : <https://www.semaine-industrie.gouv.fr/>

DÉCEMBRE

► LA SEMAINE DES LYCÉES PROFESSIONNELS

La Semaine nationale des lycées professionnels a pour objectif de faire connaître et valoriser les formations proposées par les lycées professionnels et de présenter les diplômes et métiers auxquels elles préparent.

→ Informations : <https://eduscol.education.fr/2956/semaine-des-lycees-professionnels>



VOS POINTS DE CONTACT EN ÎLE-DE-FRANCE

1- LA RÉGION ACADÉMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Dans le cadre de la DRAFFPIC, est installée, dans chaque académie, une mission académique éducation économie, dans laquelle des chargés de mission travaillent en coopération avec des ingénieurs pour l'école

Les chargés de mission École-Entreprise peuvent être contactés via les guichets académiques :

- ▶ Académie de Créteil (94,93,77) : ecoleentreprise@ac-creteil.fr
- ▶ Académie de Paris (75) : ecoleentreprise@ac-paris.fr
- ▶ Académie de Versailles (78, 91, 92, 95) : ecoleentreprise@ac-versailles.fr

2- LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

La région Île-de-France a créé l'agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation le 1^{er} janvier 2023, pour garantir à tous les franciliens un meilleur accès à l'orientation et à l'insertion professionnelle.

Cette agence permet de répondre à toutes les interrogations concernant l'information à l'orientation sur le territoire, en appelant le numéro vert gratuit **08 00 73 06 40**.

L'Agence de la promesse républicaine et de l'orientation devient l'interface privilégiée entre l'offre de formation, les acteurs économiques et le public en quête de réponses et de redirection.

La plateforme Oriane, est devenue le guichet unique d'information à l'orientation tout au long de la vie : <https://www.iledefrance.fr/orientation-faites-le-point-avec-orianeinfo>

3- L'ONISEP ÎLE-DE-FRANCE

Relais de l'Onisep et de ses productions en région, la direction territoriale Île-de-France exerce deux activités principales : la collecte de l'offre de formation des établissements scolaires et l'accompagnement pédagogique à l'orientation. En lien avec les services académiques de Créteil, Paris et Versailles, elle collabore avec les acteurs de sa région pour renforcer l'aide à l'orientation.

- ▶ Ressources documentaires : droidf@onisep.fr
- ▶ Accompagnement pédagogique : accompagnement_idf@onisep.fr
- ▶ Folios Île-de-France : foliosidf@onisep.fr
- ▶ Géolocalisation des établissements scolaires : <http://geolocalisation.onisep.fr>

► Plus d'informations sur :



► <https://www.ac-paris.fr/relation-ecole-entreprise-125093>

Région académique d'Île-de-France

Secrétariat général | 47 rue des Écoles, 75230 Paris CEDEX 5

ce.sgra@region-academique-idf.fr

 @RAIledeFrance